

AICA Aspres Roussillon

66000 St JEAN LASSEILLE

Procès-verbal

Assemblée générale du 20/06/2025

Le 20 Juin 2025, l'assemblée générale de l'Association Intercommunale de Chasse Agréée (AICA Aspres Roussillon) s'est tenue, à 19 heures, à la salle polyvalente de St Jean Lasseille.

ACCA présentes ou représentées (29) Bages, Bouleternère, Canohés, Castelnou, Corbère les Cabanes, Corneilla del Vercol, Ille sur Têt, Le Boulou, Le Soler, Llauro, Llupia, Montauriol, Montescot, Oms, Passa, Pollestres, Saint Feliu d'Amont, Saint Feliu d'Avall, Saint Jean Lasseille, Saint Jean Pla de Corts, Saint Michel de Llottes, Saleilles, Taillet, Théza, Thuir, Tordères, Tresserre/Villemolaque, Villeneuve de la Raho, Vives

ACCA non représentées(2) : Toulouges, Ortaffa

1/ Propos liminaires :

Le Président, Michel GOMEZ, remercie l'ensemble des présidents d'accas présents et demande d'avoir une pensée pour tous ceux et celles qui nous ont quitté durant l'année écoulée.

Il salue la présence de M. Le Maire de Saint Jean Lasseille, M. Philippe XANCHO et le remercie pour le prêt de la salle communale. Ce dernier prend la parole, souligne l'action de la chasse dans la protection de la biodiversité et souhaite la tenue de débats constructifs à l'assemblée.

Le Président met à l'honneur le travail de la garderie et remet un coffret -souvenir personnalisé à Noël Meynieu et Albert Piguillem pour les très nombreuses années passées au service de la chasse en général et de l'AICA en particulier à travers leur activités de garde chasse.

Il souligne la présence du président départemental des louvetiers, M. Jean Cabassot et remercie la présence de deux anciens piliers de l'association, Ms Jacques Olive et Claude Fourment.

2/ Rapport moral

Aucune observation n'ayant été formulée les décisions de l'assemblée générale 2024 sont définitivement adoptées.

Le président présente le bilan global de l'année, souligne qu'elle a été très chargée. Si, fort heureusement, aucun incident ou accident grave n'a été à déplorer, les actions menées sont nombreuses :

-Plusieurs chasseurs permissionnaires ont eu un comportement inapproprié lors de contrôles en action de chasse. La liste mise en jour est donnée à chaque acca et le président insiste sur son respect strict car il en va de la crédibilité de la garderie.

-Le nombre de timbres vendus stagne pour cette année mais le déclin entamé ces dernières années, devrait se poursuivre et il demande de suivre la proposition de conseil d'administration afin d'augmenter tous les prix de timbres de 10 euros pour l'année à venir.

-Le local de Passa n'étant plus utilisé, le Conseil d'Administration puis l'Assemblée générale Extraordinaire, ont décidé de sa vente. Celle-ci a été réalisée et a laissé un solde net de 124 235 euros (prix de vente moins frais moins emprunt restant à payer).

-L'acca de Passa a fait une demande pour quitter l'AICA. Le conseil d'administration a donné une réponse positive. Rien ne sert à retenir quelqu'un contre son gré. Le président invite à donner une réponse favorable à la question qui sera posée lors du vote en fin d'assemblée. Cette sortie serait effective le 30 Juin 2025.

-Il faut faciliter le travail du trésorier de l'AICA et donner au Conseil d'Administration une vue de l'état des finances le plus rapprochée possible de la réalité. Il est donc demandé aux présidents de fournir l'état et de restituer la quote-part des acca avant le 31 Janvier de chaque année au plus tard. Merci à tous de jouer le jeu. Une fiche récapitulative vous est remise dans chaque dossier.

-L'acca de Corbère a intenté une action en justice pour réclamer des dommages intérêts à l'AICA. Le président rappelle que cette acca a été exclue de l'association en 2024 lors l'assemblée générale après plusieurs années de manquements délibérés aux règles de l'association. Une décision de justice doit être rendue en Septembre 2025.

-Le bail de l'ONF sur la commune de Tordères a été renouvelé dans les mêmes conditions.

- Le président encourage les responsables d'acca à renouveler leur Règlement Intérieur et de Chasse (RIC) en spécifiant que le tir d'affut et d'approche ,hors plan de chasse, doit être soumis à une double condition : 1/à la demande d'un propriétaire et 2/sur autorisation expresse du président d'Acca. Le président estime que la sécurité doit prévaloir sur toutes les autres considérations.

-Pour l'année cynégétique à venir, les modifications de budget de tutelle approuvées l'an dernier, vont être mises place.

En réponse à une question, le président rappelle que la dite « *carte du président* » n'est pas une carte gratuite mais la possibilité laissée à chaque président de récompenser un chasseur permissionnaire œuvrant pour l'association en le faisant bénéficier d'une carte de membre de droit.

En l'absence d'autres questions, le président cède la parole au trésorier pour une présentation du bilan financier.

3/ Bilan financier/

Le trésorier fournit à chaque président une fiche récapitulative qui permet de dégager les points suivants :

-année 2023/2024	déficit de 19 257 euros
-année 2024/2025 (estimation car clôt le 1/7/25)	déficit de 26814,88 euros
-prévision 2025/2026 (avec cartes +10 €)	bénéfice 6440 €

Ces chiffres s'appuient sur un nombre constant de chasseurs : 547 MD -194 P -33P+.

Le nombre de chasseurs de plus de 75 ans est de 80 cette année et ira en augmentant.

Le bilan financier de l'année 2023/2024 sera voté en fin de séance.

4 Votes de l'assemblée.

-41, A mains levées et à l'unanimité, l'assemblée générale reconduit le RIC de l'AICA dans les mêmes termes.

-42 A bulletins secrets, le résultat est le suivant : votants 29 – exprimés 28

Vote 1 : approbation bilan financier OUI 27 / NON 1

Vote 2 : départ Passa OUI 25 / NON 3

Vote 3 : augmentation cartes OUI 18 / NON 10

A la majorité des bulletins exprimés les trois décisions sont approuvées.

A 20 heures 15, en l'absence d'autres questions et l'ordre du jour étant épuisé, le président clôt la réunion.

A Saint Jean Lasseille, le 20 Juin 2025

Michel GOMEZ